

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1706 :

Vote de subvention à l'association « Le Gaullisme au Coeur - La Réunion 974 »

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Reçu en préfecture
N° 21N70164-20241021-35-1706-DE
Date de transmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1706 : Vote de subvention à l'association « Le Gaullisme au Cœur - La Réunion 974 ».

Direction Générale des Services

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Le Gaullisme au cœur - La Réunion 974 » partenaire de la Fondation Charles De Gaulle, a sollicité la ville de Saint-Pierre, pour l'obtention d'une subvention afin de contribuer à l'édition d'un livre à portée historique et pédagogique dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de notre pays.

Les fils de la Réunion en général et de Saint-Pierre en particulier ont pris part à cette libération, qui reste cependant méconnue. L'ouvrage en préparation vise à réparer à cet oubli.

Le Général de Gaulle s'est rendu deux fois à la Réunion. Une première fois le 7 octobre 1953 pour l'inauguration du monument aux morts des forces françaises libres, et une seconde fois le 9 juillet 1959, en qualité de Président de la République Française, marquant ainsi son attachement à ce Département français de l'Océan Indien.

Au regard de l'apport de la Réunion à cette histoire partagée, de l'intérêt d'un tel ouvrage pour les générations futures, l'association sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 5000 € en vue de l'édition de cet ouvrage.

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 5000 € à l'association « Le Gaullisme au Cœur – La Réunion 974 »**
- **De L'AUTORISER, lui, l'adjoint délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

**Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
024 65748 30 RE24000056**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1706-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024